

Sixième AG de l'association Roxane Enfants Papillons

Jeudi 3 juin 2021 à 19h00

St-George, Salle polyvalente

Présidence de M. Denis Berolatti

Accueil, liste de présences

Denis Berolatti ouvre la séance en saluant les personnes présentes.

De vifs remerciements sont adressés aux Municipalités de Gimel et de Saint-George pour leur soutien sans failles envers l'Association.

La liste des présences est signée par 50 personnes dont 49 ont le droit de vote.

14 personnes sont excusées.

Selon l'article 12 des statuts, l'assemblée générale 2021 a été convoquée par courrier postal dans les délais.

L'assemblée de ce jour a une particularité spéciale vu qu'elle sera scindée en deux parties. En effet, pour donner suite aux décisions de l'assemblée générale de l'année passée de modifier les statuts, vous aviez également soutenu les propositions du comité et de la famille de maintenir, pour une durée éventuellement limitée dans le temps, de l'Association et de ses actions.

Aujourd'hui, le comité vous propose, dans un premier temps, d'approuver les comptes et la gestion de l'Association pour l'année 2020. Puis en seconde partie, il vous demande d'approuver la répartition du solde des avoirs et l'autorisation de dissoudre l'Association.

L'ordre du jour est adopté tel que proposé.

AG 2021 – Première partie

Point 1 – Procès-verbal de l'AG 2020

Le procès-verbal est en ligne sur le site de l'Association où chacun peut le consulter.

La lecture de tout ou partie du texte n'est pas demandée.

Le PV de l'AG 2020 est adopté à l'unanimité, merci à son auteur.

Point 2 – Rapports statutaires

Président

Depuis la disparition de sa Petite Protégée, l'Association s'est mise en pause, parce qu'elle avait été créée spécifiquement pour Roxane. Après réflexion et discussion avec la Famille, nous avons constaté que notre implication pour la recherche de dons n'était plus mobilisatrice ou nécessaire pour les buts spécifiques de notre Association. Par ailleurs et c'est bien normal, les dons ont fortement régressé.

Depuis la dernière Assemblée générale, le comité s'est réuni à 6 reprises pour gérer les affaires courantes et préparer la dissolution de l'Association ce que nous vous suggérons d'autoriser ce soir.

Dans cette éventualité, cette assemblée générale sera probablement la dernière. Avant de donner la parole au trésorier, je vous rappelle que les comptes ont été, comme chaque année, révisés par M. Thierry Jaccard, de la fiduciaire Cofirev Sàrl à Bière et que M. Jaccard offre ses services gracieusement à l'Association. Nous le remercions chaleureusement.

Rapport du trésorier

Au cours de l'exercice 2020, l'activité de l'Association s'est considérablement réduite, celui-ci étant le premier faisant suite au décès de Roxane, le 14 décembre 2019. Le montant des dons a ainsi chuté de 89.94 % à CHF 11'035.00. Il en est de même pour celui des charges qui se montent pour cet exercice à CHF 5'702.10, en diminution de 94.31 % par rapport à 2019, l'essentiel des dépenses concernant des coûts liés aux obsèques de Roxane.

L'exercice 2020 s'achève ainsi avec une fortune de CHF 157'323.78, en progression de CHF 5'332.90 par rapport au 31 décembre 2019.

Parmi les dons reçus, nous pouvons mentionner l'Amicale Les Pedzes, Mood Collection SA et plusieurs donateurs privés, dont certains au travers d'un ordre permanent mensuel. Nous les remercions tous chaleureusement pour leur générosité et leur fidèle soutien à l'association.

M. Thierry Jaccard apporte quelques commentaires complémentaires.

Rapport des vérificatrices des comptes

Mmes Anne-Laurence Berger et Lucy Thalmann ont procédé au contrôle des comptes au domicile du trésorier, le 10 mai dernier. Elles concluent leur rapport en proposant aux membres :

- d'accepter les comptes de l'Association pour l'exercice 2020 tels que présentés ;
- de donner décharge au trésorier de sa comptabilité 2020 ;
- de donner décharge aux vérificatrices de leur mandat.

Adoption des comptes ; décharges, etc.

La discussion n'est pas utilisée ni pour les comptes ni pour les rapports du président ou du trésorier.

C'est à l'unanimité que les personnes présentes adoptent les comptes, donnent les décharges statutaires et acceptent les rapports tels que présentés.

Sans connaître la décision de l'assemblée en ce qui concerne la dissolution qui sera discutée en deuxième partie de l'AG, le comité propose de reconduire la commission de vérification des comptes qui est composée de :

Mesdames Lucy Thalmann, Anne-Laurence Berger et suppléante Tiana Bosnjak.

Cette commission aura pour tâche, soit la vérification des comptes 2021, soit l'approbation des comptes de la dissolution en fonction des décisions qui seront prises tout à l'heure.

Accepté par les membres présents à l'unanimité.

AG 2021 – Seconde partie

Point 3 – Dissolution de l'Association, proposition de répartition de la fortune

Comme annoncé plus haut, le comité vous propose de dissoudre l'Association. Pour ce faire, il vous propose, avant de voter la dissolution, de répartir le solde disponible à ce jour, selon les buts de l'Association définis à l'article 2 des statuts et en accord avec les parents de Roxane, soit :

Une part très importante sera attribuée à la recherche :
Debra Suisse, « Aide pour les enfants papillons » ;
Fondation Enfants Papillons de la Dre Elisabeth Gianadda ;
Hôpital Necker-Enfants Malades à Paris, Pr Alain Hovnanian.

Aux parents :

Pour le démontage d'une baignoire médicalisée, qui a été offerte à une famille de Soleure avec un enfant atteint de la même maladie que Roxane. L'Association prend en charge tous les frais et l'achat d'une nouvelle baignoire ordinaire ainsi que la remise en état de la salle de bain.

Pour compenser le manque à gagner vu la réduction de l'activité professionnelle que Maryline et Fred ont dû consentir.

Pour participer aux frais de la pierre tombale.

Autres dons :

Pour l'achat de deux bancs en souvenir de Roxane qui seront offerts aux communes de St-George et de Gimel. Ces dernières se chargeront de l'installation et définiront les emplacements.

A l'école de Gimel, aux classes qui ont accueilli Roxane (financement d'activité ludique)

Pour une participation à l'action du 30e anniversaire du KC Rolle-Aubonne en 2022 (pour un jeune paraplégique).

Une petite réserve :

Pour la collation de l'AG de ce soir.

Ce qui devrait laisser un reliquat d'environ CHF 13'000.— pour les frais administratifs de la dissolution, les impôts et les imprévus.

Le reliquat qui restera sera, selon l'art. 24 des statuts, transféré à une autre entité suisse exonérée d'impôts en raison de la poursuite d'un but culturel, de service public ou d'utilité publique. Tout retour au(x) fondateur(s) est exclu.

Pour la conformité, nous vous proposons de voter, avant de décider de la dissolution de l'Association, une première répartition de la fortune comme énumérée ci-avant.

Un membre présent demande quelques précisions quant aux montants disponibles.

Réponse de M. Daniel Hofmann :

CHF 75'000.— à la recherche médicale et aux fondations *Enfants Papillons et Debra Suisse*

CHF 45'000.— aux parents

CHF 24'000.— pour diverses frais et impôts

CHF 13'000.— soit le reliquat mentionné précédemment.

A l'unanimité des membres présents, la proposition de répartition de la fortune est adoptée.

Point 4 – Dissolution de l'Association proprement dite

Selon l'art. 24 des statuts

« La dissolution de l'Association est décidée par l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres présents.

En cas de dissolution, l'actif éventuel sera transféré à une autre entité suisse exonérée d'impôts en raison de la poursuite d'un but culturel, de service public ou d'utilité publique. Tout retour au(x) fondateur(s) est exclu. »

Les archives seront déposées à la commune de St-George.

Personne ne demande la parole, on passe au vote.

Ce soir, nous sommes 49 personnes présentes avec droit de vote.

La majorité des deux tiers s'élève à : 33.

Mais c'est à l'unanimité que les membres présents acceptent la dissolution de l'Association Roxane enfants papillons.

Point 5 – Nomination des liquidateurs

Pour simplifier les choses et toujours en accord avec les parents, nous vous proposons de nommer le comité pour administrer la liquidation de l'Association.

Toujours à l'unanimité, les participants confirment le comité actuel en qualité de liquidateur.

Le comité apprécie cette confiance et procédera aux opérations de bouclage conformément aux statuts et à la loi.

Point 6 – Divers et propositions individuelles

La parole n'est pas demandée.

A moment de conclure cette assemblée, le président Berolatti tient à partager combien ce qui nous a réuni autour de Roxane a constitué une aventure humaine certes très difficile, en tout premier lieu bien sûr pour elle-même et sa famille, mais également très riche par ce qu'elle a permis, que ce soit par l'immense élan de générosité qu'elle a suscité ou par les liens d'amitié qu'elle a permis de nouer tout au long de ces années. Roxane nous le laisse en héritage et nous ne pouvons que lui en être profondément reconnaissants.

Il remercie toutes les personnes présentes ce soir et qui ont soutenu, durant ces six années, notre Association.

A ses collègues du Comité, il adresse un grand merci pour leur dévouement, leur présence et leur soutien de tous les instants.

L'AG 2021 est close à 19h30.

Pour cette dernière assemblée générale, toutes et tous sont invités à partager un petit apéritif dinatoire.